



Réf. Farde e-Assemblées : 2270732

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : PDV 2017 - 2020 : Convention 2018 - 2020 entre la Ville et le CPAS de Bruxelles - projet 3.4.

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme Politique de la Ville finance le projet 3.4 "URE CPAS" dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020.

Considérant qu'un subside de 168.004€ servira à financer de 2018 à 2020 le projet 3.4 "URE CPAS".

Ce subside est réparti comme suit:

un subside de 55.363€ en 2018

44.563€ en frais de personnel;
10.800€ en frais de fonctionnement;

un subside de 56.282€ en 2019

45.482€ en frais de personnel;
10.800€ en frais de fonctionnement;

un subside de 56.359€ en 2020

45.559€ en frais de personnel;
10.800€ en frais de fonctionnement.

Sur proposition des Bourgmestres et Echevins,

Arrête:

Article unique : Approuver la convention

Annexes :

[PDV 2017 - 2020 : convention 2018 - 2020 entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles - projet 3.4 "URE CPAS"](#).